

N° 23-04-11

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2023.

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAVAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL.
Mmes DESPINS, FOURNET, JACQUENET, VOLLAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROUXEL.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

OBJET : Ajout d'un produit à la régie unique de recettes

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Considérant la délibération n° 18-09-35 en date du 7 septembre 2018 de création d'une régie unique de recettes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. décide de modifier l'article n° 2 de la délibération n° 18-09-35 de création de la régie afin d'ajouter un produit qui pourra être encaissé dans cette régie : location des barnums et des friteuses ;

. indique que les autres articles de la délibération restent inchangés.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

15 AVR. 2023

ID : 078-217801042-20230413-DEL_23_04_11-DE

La régie encaisse donc désormais les produits des :

	Compte d'imputation
Participations stationnements gens du voyage, forains, vendeurs ambulants	7032
Locations de la salle polyvalente	752
Dons et quêtes mariages ou parrainages républicains	756
Photocopies	756
Participations aux manifestations organisées par la commune (repas, sorties)	7588
Vente de boissons ou nourriture lors des manifestations organisées par la commune	7588
Location de matériel (barnums, friteuses...)	7588

Les imputations budgétaires sont mentionnées à titre indicatif afin d'apporter les précisions nécessaires sur les recettes autorisées et les rendre les plus exhaustives et limitatives possibles. En cas d'évolution de la nomenclature comptable, seule la nature de la recette sera prise en compte.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie, le 15 avril 2023.

Le Maire,
Bernard MOISAN

